



**1. HABILLAGE**

- Limite de zone
- Limite parcellaire
- Bâti
- Éléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des ruissellements

**2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

- Éléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Éléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRI)
- Périmètre des abords des routes classées à grande circulation (L.111-6 et suivants du CU)

**3. AUTRES INFORMATIONS**

